

PLAN DE COURS

COURS : **Philosophie III – Problèmes éthiques**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : 340 Philosophie

PONDÉRATION : Théorie : 3 heures Pratique : 0 heure Étude personnelle : 3 heures

Professeur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Ingrid Mourtialon	E - 113 (Longueuil) C-185 (ENA)	3378	ingrid.mourtialon@college-em.qc.ca (utiliser l'adresse MIO)

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Pierre Brière	C-185	6014	pierre.briere@college-em.qc.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Les trois cours obligatoires de philosophie appartiennent à la formation générale de tout étudiant de C.E.G.E.P. Le cours *Éthique et politique* (ou cours CE) est le dernier de ces cours et suppose comme préalables les cours *Philosophie et Rationalité* (cours 101) et *Les conceptions de l'être humain* (cours 102). Puisque cela ne semble pas une évidence, précisons également que ce cours de philosophie – et, plus généralement, la poursuite d'études au niveau collégial –, requiert que les étudiants sachent lire et écrire en français (c'est-à-dire qu'ils soient capables de comprendre au moins le sens littéral d'une phrase écrite en français, quel que soit son niveau de langue, et d'écrire en français correct et non en baragouin !), ce qui implique qu'ils aient, si cela n'a pas été fait préalablement au secondaire, pris la peine d'apprendre le français avant de s'inscrire à un cours de C.E.G.E.P.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un des objectifs principaux du cours est que les étudiants s'emparent de la matière étudiée en classe afin de développer leur réflexion personnelle. Par conséquent, nous tâcherons autant que possible d'employer des méthodes susceptibles de favoriser ce développement chez l'étudiant : discussions encadrées en classe sur les thèmes du cours, travaux formatifs de problématisation, d'argumentation et de conceptualisation, lectures dirigées des textes. Le cours magistral, autant que possible, sera le moyen de développer et d'approfondir les points importants que les étudiants auront préalablement dégagés par eux-mêmes à travers les exercices formatifs menés en classe, de façon à ce que ce cours donné par le professeur ne s'impose pas comme une matière étrangère, mais soit l'occasion pour les étudiants de poursuivre et de développer leur propre amorce de réflexion.

CALENDRIER DES SÉANCES DE COURS*	
SEMAINES 1 à 7	KANT, <i>Fondements de la métaphysique des mœurs</i>
SEMAINES 8 à 14	ROUSSEAU, <i>Du Contrat social</i>
SEMAINE 15	EXAMEN FINAL

***Ce calendrier est seulement indicatif et peut-être modifié au besoin. Il ne saurait remplacer les consignes données en classe par le professeur!**

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE ET ARTICULATION DU COURS

Nous croyons communément que la liberté consiste à faire ce que nous voulons, ou plus exactement, ce que nous désirons. Ainsi, pensons-nous spontanément, nous sommes d'autant plus libres que nous pouvons réaliser un plus grand nombre de désirs. D'autre part, puisqu'il nous est impossible de satisfaire nos penchants si nous sommes contraints par des forces extérieures qui nous poussent à agir autrement que nous ne l'aurions fait par inclination – ces forces extérieures pouvant être soit celles d'autres hommes, soit celles de la nature –, nous avons tendance à considérer toute contrainte s'exerçant sur nous, toute mainmise extérieure sur nos actions comme une diminution de notre liberté. Si l'on se fonde sur une telle définition de la liberté, il semble aller de soi que toute société politique – dans la mesure où elle repose sur des lois protégées par des sanctions dont la crainte nous pousse à agir souvent autrement que nous ne l'aurions fait spontanément –, diminue notre liberté.

Il y aurait donc une antinomie entre le fait de vivre dans une société politique et la liberté. Mais est-ce véritablement le cas? Cette opposition entre vie politique et liberté n'est peut-être pas réelle, dans la mesure où la liberté n'est peut-être pas ce que nous croyons habituellement qu'elle est. À travers l'étude des *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant, qui nous occupera durant les 7 premières semaines de la session, nous montrerons que paradoxalement, la liberté ne saurait se comprendre comme réalisation de nos penchants, dans la mesure où en réalité, nous ne sommes véritablement libres que lorsque nous obéissons à la raison. Nous montrerons pourquoi la véritable liberté est la liberté de la volonté, c'est-à-dire la capacité à agir d'après des principes, à savoir d'après la représentation de la loi morale.

Dans cette perspective, nous serons amenés à concevoir autrement le rapport existant entre vie politique et liberté. Si en effet la liberté véritable est bien la liberté de la volonté, la vie politique s'oppose-t-elle encore à la liberté? *A priori* on pourrait affirmer que non, puisque si l'on oppose à la vie politique un état de nature dans lequel l'homme serait privé de toutes lois, il n'est pas difficile de comprendre qu'un tel état, en favorisant la réalisation immédiate des penchants, ne saurait que s'opposer à la liberté de la volonté; et que par conséquent, s'il doit y avoir une liberté possible, ce ne saurait être que dans une société politique. Cependant, toutes les sociétés politiques ne favorisent pas la liberté. Nous montrerons, à travers l'étude du *Contrat social* qui nous occupera pendant 7 autres semaines, comment il est possible de penser un genre de société politique qui, loin d'être despotique et d'étouffer chez les sujets toute liberté, consiste au contraire en une expression collective de la liberté de la volonté.

Cependant, la quête d'une telle liberté collective ne va pas sans difficulté. Ainsi, nous aurons montré, à travers l'étude du *Fondement de la métaphysique des mœurs*, que contrairement à l'obéissance extérieure au devoir (l'action conforme au devoir), la liberté de la volonté est une obéissance toute intérieure : par essence, la volonté est le mouvement intérieur d'un individu singulier. Or pour constituer une société, il faut nécessairement parvenir à faire de cet acte singulier de la volonté un acte public : il faut que les volontés des individus singuliers puissent s'unir pour former une seule et même volonté, laquelle volonté trouvera son expression dans les lois de la société politique, lois qui pour ainsi dire, fixent le décret de cette volonté collective et en assurent la pérennité. La volonté de chaque individu se trouve alors, pour ainsi dire, extériorisée, projetée dans les lois.

Or, si dans le domaine individuel, chacun peut sans grand dommage être livré à l'arbitraire d'un libre arbitre non guidé par la raison, quand, en revanche, il s'agit du domaine public, on ne peut laisser la volonté s'égarer. Afin qu'un peuple soit possible, c'est-à-dire que la société constitue un tout, il est nécessaire que l'on puisse, au besoin, contraindre les individus à agir au moins conformément au devoir, dans la mesure où il serait contradictoire de les forcer à agir par devoir. La tension permanente entre désirs et bonté de la volonté ne disparaît pas du corps public ; elle demeure au contraire, étant inhérente à la nature humaine, de sorte que même exprimée dans les lois, la liberté de la volonté doit encore se trouver contrainte si elle doit être respectée partout et ne pas dépendre du caprice des individus pour être réalisée ; c'est pourquoi elle requiert un gouvernement. Mais ce même gouvernement est lui-même humain, de sorte qu'en tout gouvernement la volonté particulière (qui est au fond, chez Rousseau, l'équivalent de l'inclination chez Kant) continue à agir contre l'idéal rationnel des lois, et qu'à terme, la liberté de la volonté tend toujours, malheureusement, à être supplantée par la contrainte despotique exercée par les gouvernants. De plus, tout État moderne est contraint, du fait même de sa taille, de se doter de représentants, ces représentants mêmes dont Rousseau ne voulait pas, car il y voyait le signe d'une crise de la citoyenneté se manifestant par l'aliénation de la souveraineté du citoyen. Dans ce contexte, penser l'espace politique comme condition de réalisation de la liberté de la volonté n'est-il pas un leurre ?

MATÉRIEL OBLIGATOIRE (disponible à la coop.)

1) **Deux livres** (demander au libraire les éditions précises indiquées ci-dessous ; cela vous sera très utile, surtout lorsque je vous indiquerai certaines pages pour répondre à des questions d'examen) :

- ❖ Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Anjou, CEC, 2011, ISBN 978-2-7617-3264-2.
- ❖ Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF Flammarion, 2012, ISBN 978-2-0812-7523-2.

2) **Un cahier pour les notes de cours.**

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Trois évaluations sommatives sont prévues (en cas d'échec à moins de 40% à l'une des deux premières évaluations, l'étudiant peut reprendre un examen durant la session) :

- 1) **Une explication d'un texte de Kant étudié en classe ou une dissertation portant sur un problème rencontré lors de l'étude des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, à faire à domicile* et à remettre à la semaine 5 (33 %).**
- 2) **Un travail de mi-session (dissertation en lien avec un problème du *Contrat social* ou explication d'un texte de Rousseau) à faire en classe à la semaine 9 (33%).**
- 3) **Examen final (dissertation à partir de l'ensemble de la matière du cours) à faire en classe à la semaine 15 (34%).**

***Il est rappelé à cette occasion que toute forme de plagiat (dont l'usage de textes ou d'extraits, même minimes, de textes trouvés sur internet) sera impitoyablement sanctionnée par un 0, sans aucune reprise possible.**

- ❖ *Ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié au besoin, en fonction de l'avancée du cours.*
- ❖ *Conformément à la politique du Collège, l'élève qui s'estime lésé peut demander une révision de note. Il est important de conserver les copies de toutes vos évaluations, car elles vous seront nécessaires si vous demandez cette révision.*

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca . En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

BIBLIOGRAPHIE

- ALAIN, *Propos sur les pouvoirs, éléments d'éthique politique*, Paris, Gallimard, 1985.
- ARENDT, H., « Qu'est-ce que la liberté ? » in *La crise de la culture*, p. 186-222, Paris, Gallimard, « Folio Essais », 1972.
- ARENDT, H., *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.
- ARISTOTE, *Les politiques*, Paris, Flammarion, 2008.
- CAMBIER, A., *Qu'est-ce que l'État?* Paris, Vrin, 2004.
- CASSIRER, E., *La philosophie des lumières* (en particulier le chapitre 6 intitulé *Le droit, l'État et la société*), Paris, Fayard, 1966.
- HOBBS, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1983.
- de JOUVENEL, B. *Du pouvoir* (en particulier livre I, chapitre II, *Les théories de la souveraineté*), *histoire naturelle de sa croissance*, Genève, Les éditions du cheval ailé, 1945.
- KANT, E., *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Gallimard, « Folio Plus », 2009.
- KANT, E., *Théorie et Pratique*, Paris, GF Flammarion, 1994.
- MUGLIONI, J.M., *La philosophie de l'histoire de Kant – Qu'est-ce que l'homme?* Paris, Vrin, 1993.
- PLATON, *Protagoras*, in *Œuvres complètes t. 1*, Paris, Gallimard, 1950.
- _____, *Gorgias*, in *Œuvres complètes t. 1*, Paris, Gallimard, 1950.
- _____, *La République* (en particulier le livre I), in *Œuvres complètes t. 1*, Paris, Gallimard, 1950.
- _____, *Le Politique*, in *Œuvres complètes t. 2*, Paris, Gallimard, 1950.
- ROUSSEAU, J.J., *Émile ou de l'éducation* (en particulier le résumé du *Contrat social* qui se trouve vers la fin du livre V), Paris, GF Flammarion, 1966.
- _____, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, GF Flammarion, 2008.
- STRAUSS, *Droit naturel et histoire*, Paris, Flammarion, 1986.

CONDITIONS DE RÉUSSITE ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

(1) NOTE DE PASSAGE :

La note de passage du cours, comme de toutes les évaluations d'ailleurs, est de 60%.

(2) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS :

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Aucune reprise ne sera accordée si un étudiant est absent au moment d'un examen ou de toute autre évaluation sommative en classe, à moins, bien sûr, de raisons graves ou d'entente préalable avec le professeur.

(3) REMISE DES TRAVAUX :

Tous les travaux doivent être remis en main propre à la date indiquée par le professeur. Aucun retard n'est permis, à moins d'entente préalable avec le professeur. En cas de retard, une pénalité de 5% par jour s'appliquera jusqu'à un plafond de 10%. Aucun travail ne sera accepté après plus d'une semaine de retard, sauf empêchement grave (raison médicale par exemple) ou entente préalable avec le professeur.

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX :

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « Aides à la recherche » des centres de documentation du Collège. En voici les adresses :

CRD du campus de Longueuil :

www.college-em.qc.ca/biblio

CRD de l'ÉNA :

www.ena.college-em.qc.ca/crdena

(5) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE :

10% des points seront réservés au français (orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation).

Nombre de fautes	Pourcentage des points retirés pour le français	Sur 30	Sur 25	Sur 10
Entre 0 et 15 fautes	0 %	0	0	0
Entre 15 et 30 fautes	50 %	- 1.5	- 1,25	- 0.5
30 fautes et plus	100 %	- 3	- 2.5	- 1

Au cas où le français serait si mauvais que la réflexion proposée par l'étudiant en devienne presque ou totalement inintelligible, le professeur refusera de corriger et exigera de l'étudiant qu'il remette dans la semaine un nouveau travail écrit en français correct ; le retard qui en découlera sera pénalisé.

(6) CRITÈRES DE CORRECTION :

Dans la correction des travaux et examens, le professeur applique les critères de correction minimaux suivants : clarté et cohérence du propos, pertinence et richesse du contenu, suffisance des idées développées, qualité de la réflexion personnelle et de la langue.

(7) PLAGIAT :

Un travail constitue un plagiat lorsque, en totalité ou en partie, il n'a pas été rédigé par l'étudiant lui-même. Toute citation doit être mise entre guillemets et le nom de son auteur doit être précisé.

Exemple : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » (Descartes). Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause, sans possibilité de reprise. En cas de récidive, l'étudiant se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours.

(8) ASSIDUITÉ ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES :

La présence au cours et la ponctualité sont de rigueur. L'appel des présences aura lieu au début ou à la fin de chaque cours.

a) Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% (c'est-à-dire environ à deux cours de 3h) de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserà des conséquences possibles de sa prochaine absence.

b) Est susceptible d'être exclu du cours tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% (c'est-à-dire à 3 cours de 3h) de la période totale prévue pour un cours.

c) En ce cas la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

(9) USAGE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES :

Il est interdit, sous peine d'expulsion, de faire usage de téléphone cellulaire, d'ordinateur portable ou de tout autre appareil électronique pendant les périodes de cours.

(10) DISPONIBILITÉ :

Des périodes de disponibilité sont indiquées sur la porte de mon bureau. N'hésitez jamais à venir m'y trouver. Ces périodes n'ont pas de signification limitative ou restrictive. Il vous sera toujours loisible de me rencontrer en dehors de celles-ci, pour peu que nous soyons convenus d'un rendez-vous.

(11) CENTRE DE PHILOSOPHIE :

Outre ma propre disponibilité, vous trouverez au centre d'aide en philosophie, situé au B-118, des professeurs disponibles et désireux de vous aider.